

COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 7 AVRIL 2021

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois d'avril à 18 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire, dans la salle polyvalente compte-tenu des contraintes sanitaires à respecter.

Présents : N. BIDET, A. BOLON, A. BUGNET, V. CHATRON, A. CORBEL, J. FRANÇON-FOESSEL, J. FOURNEL, F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, M. LEJEUNE, JF. MARTINE, MF. MARTINOD, Z. NITKOWSKI, S. OLIVER, H. REYNAUD.

Représentés : D. BONJEAN (pouvoir à G. GONGUET), V. COURTINE (pouvoir F. GARIN)

Absent excusé : F. COUTURIER

Secrétaire de séance : S. OLIVER

Date de la convocation : 31 mars 2021

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour trois délibérations : la cession d'une tondeuse et deux baux à la location pour la commune déléguée de Sutrieu. L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 mars 2021

Le compte-rendu de la précédente séance est accepté à l'unanimité.

- Délibérations :

- Cession d'une tondeuse :

Comme suite à l'achat récent d'une nouvelle tondeuse, il est proposé de mettre en vente l'ancienne au prix de 1500€. La commune ayant trouvé un acquéreur, il est proposé à l'assemblée de se positionner. L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette transaction.

- Baux à la location à Sutrieu :

Jacques FOURNEL, maire délégué de Sutrieu, explique que le logement situé au 4 chemin de la Fruitière à Sutrieu a été libéré fin mars, une personne s'est manifestée et souhaiterait occuper cet appartement. Le loyer mensuel s'élève à 250€. L'assemblée donne son accord à l'unanimité pour attribuer la location à Madame GIRARDEAU Magalie à partir du 8 avril 2021.

Il indique également qu'un couple a formulé une demande de location pour l'appartement situé au-dessus de la mairie déléguée de Sutrieu, face est, à partir du 1^{er} mai 2021. L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette demande de location à Madame ARDAIN, pour un loyer mensuel de 420€. Elle autorise Madame le Maire à signer tout document concernant ces deux baux.

- Approbation des comptes de gestion :

Les comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier de Belley sont conformes aux comptes administratifs. Vote pour à l'unanimité des présents et représentés.

- Vote des comptes administratifs et affectations des résultats 2020

Madame le Maire devant s'absenter pour ces votes, A.BOLON, élu président présente les comptes administratifs 2020 de la commune dont les résultats de clôture sont les suivants :

<u>Principal</u>		<u>Forêt</u>	
Fonctionnement	1 347 491.97	Fonctionnement	152 657.43
Investissement	17 895.45	Investissement	8 981.23
	+ 1 347 491.97 €		+ 161 638.66 €

Assainissement		Lotissement	
Fonctionnement	41 147.86	Fonctionnement	113 437.20
Investissement	119 184.65	Investissement	1 000.14
	+ 160 332.51 €		+114 437.34€
Eau		Photovoltaïque	
Fonctionnement	43 599.95	Fonctionnement	2 364.44
Investissement	51 695.46	Investissement	1 438.22
	+ 95 295.11€		+ 3 802.66 €

Les affectations de ces résultats de fonctionnement de l'exercice 2020 des différents budgets s'inscrivent tous en report de recettes (ligne 002) sur les budgets primitifs 2021 :

Budget principal :	1 347 491.97€
Budget forêt :	152 657.43€
Budget assainissement :	41 147.86€
Budget lotissement :	113 437.20€
Budget eau :	43 599.95€
Budget photovoltaïque :	2 364.44€

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales :

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle explique que le taux d'imposition de la taxe foncière bâtie doit pour 2021 être égal au taux communal reconduit (10.53%) augmenté du taux départemental de l'Ain (13.97%), transféré aux communes en compensation de la perte des recettes de la taxe d'habitation. Le taux définitif est ainsi fixé à 24.50% pour la taxe foncière bâtie. Il est précisé que cette augmentation de taux n'aura aucune incidence financière pour les administrés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés accepte de voter ces taux.

Taxe foncière	Taxe foncière non bâti
24.50% (10.53+13.97)	30.21% inchangé

- Vote des budgets primitifs 2021 :

André BOLON présente à l'assemblée les budgets de la commune Valromey-sur-Séran de l'exercice 2021 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes :

Budgets	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune Valromey-sur-Séran	2 533 871.40€	2 533 871.40€	825 006.63€	825 006.63€
Budget forêt	176 657.43€	176 657.43€	95 612 €	95 612 €
Budget eau	129 428.05 €	129 428.05 €	58 749.53 €	58 749.53 €
Budget assainissement	325 677.99€	325 677.99€	248 231.13€	248 231.13€
Budget lotissement	103 531.86 €	216 969.06€	103 532€	103 532 €
Budget photovoltaïque	9 613.11 €	9 613.11 €	4 126.37 €	4 126.37 €

L'ensemble des budgets primitifs est voté à l'unanimité des présents et des représentés.

- Vote des subventions attribuées pour l'exercice 2021 :

Les subventions accordées en 2020 ont été reconduites avec cependant quelques ajustements : le rajout d'une subvention accordée au centre de formation d'Ambérieu à hauteur de 150€ et une à l'association « les Chats Errants » à Culoz pour 200€. L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés approuve ces attributions.

- Validation du montant et périodicité du versement de la contribution au SIVOM du Valromey

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux statuts du SIVOM, le comité syndical a validé la participation des communes pour l'année 2021 à hauteur de 549 000€ avec une répartition de la somme au prorata du potentiel fiscal des 3 taxes figurant sur la fiche DGF N-1 des communes.

Elle indique que la participation pour la commune de Valromey-sur-Séran s'élève à 176 512€ en 2021 et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer. L'assemblée par 17 voix pour et 1 abstention accepte la participation qui sera mandatée en une seule fois en début d'année.

- Participation financière au projet des NEC (Nouvelles Energies Citoyennes) du Bugey

La société « centrales villageoises Nouvelles Energies Citoyennes du Bugey » a pour objet l'installation et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable et la vente de l'énergie produite. Elle s'inscrit dans un réseau national dont la finalité est le développement de territoires à énergie positive. C'est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), ce statut permet de rassembler citoyens, collectivités locales, associations... Une présentation a été faite à la commission environnement. Considérant que les collectivités doivent s'inscrire dans la production d'énergie renouvelable, et soutenir l'économie sociale et solidaire, il est proposé de prendre une participation au capital à hauteur d'un € par habitant, soit 1300€. L'assemblée par 17 voix et 1 abstention accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à mandater cette somme.

- Participation ALEC01

Madame le Maire explique que l'ALEC 01 est une structure associative œuvrant depuis plus de 35 ans à l'échelle départementale sur les thématiques énergie climat. Elle constitue le principal outil d'ingénierie territoriale mutualisé des collectivités et EPCI de l'Ain.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'ALEC 01 est l'opératrice du Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH). Pour remplir ce rôle, cette dernière doit répondre à l'évolution législative et muter en une Société Publique Locale (SPL). Celle-ci sera principalement constituée des 14 EPCI du département, du Département de l'Ain et du SIEA. Il est proposé aux communes une participation au capital à hauteur de 100€. L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette prise de capital.

- Bail pour un local communal situé à Sutrieu

Jacques FOURNEL maire délégué de Sutrieu informe l'assemblée qu'un couple habitant Sutrieu, chemin de la Fruitière souhaite occuper le local situé au-dessus du préau de l'ancienne école de Sutrieu d'une superficie d'environ 15m2 pour y stocker du matériel. Il propose d'établir un bail pour un montant de 120€/an. L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord pour cette location à Monsieur et Madame GIACHINO.

- Instauration du télétravail :

Madame le Maire rappelle que le télétravail tel que défini par le décret n°2016-151 du 11 février 2016, désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux de son employeur sont réalisées hors de ces locaux de façon régulière et volontaire. Elle précise que le télétravail est organisé au domicile de l'agent, des règles doivent être respectées en matière de temps de travail, de sécurité, de protection de la santé. Est concerné un agent administratif, pour une durée de 2 jours par semaine : les mardi et jeudi après-midi et le mercredi toute la journée. Il convient d'officialiser cette pratique par une délibération, l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés valide cette proposition.

- Questions diverses

Jean-François MARTINE informe que dans le cadre de la modification de certains noms de rues, les nouvelles propositions ont été arrêtées par la commission travaux. Ainsi :

VIEU : Rue du Bac devient Rue des Sées ; Rue du Four devient Rue d'Antioche

VOGLAND : Rue du Lavoir devient Chemin de la Forêt

Ceci sera officialisé par une délibération et prendra effet au cours du 2nd semestre 2021. Une nouvelle information sera communiquée aux habitants concernés.

Frédérique GARIN fait le point sur la confection du prochain bulletin municipal. Elle soumettra aux élus la maquette de la 1^{ère} page qui va être modifiée. Le travail de la commission communication se poursuit pour finaliser l'élaboration du livret des randonnées.

Henri REYNAUD demande à ce qu'il soit procédé de manière systématique à une information sur l'actualité intercommunale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Prochaine réunion le 17 mai 2021.

Le Maire Pauline GODET

